



**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(Exercice financier 2021)**

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **1er décembre 2020 à 19h** à Verdun, par vidéoconférence, le conseil d'arrondissement de Verdun, entend adopter le Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 6 novembre 2020.

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement